COMMUNE DE SURPIERRE

CONSEIL GÉNÉRAL DU 27 OCTOBRE 2026

PROCÈS-VERBAL

Le Président, Jean-Marie Torche, ouvre la séance à 19h30. Il remercie chaleureusement les membres du Conseil général (CG) pour leur participation, les membres du Conseil communal (CC), la presse et rappelle que le Conseil général a été institué afin de représenter la population, soulignant l'importance de relever ensemble les défis à venir dans un esprit de collaboration.

La séance a été convoquée à 19h30 par le biais :

- d'un courriel pour les membres ;
- d'une publication dans la Feuille officielle numéro 41 pour le public ;
- d'une publication sur le site internet *www.surpierre-fr.ch* pour le public également.

L'ensemble du Conseil général, à l'exception d'un membre excusé, participe à ladite séance, ce qui leur permet de délibérer valablement, le quorum étant atteint.

L'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Le Président précise que l'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé.

Il est demandé aux membres de se présenter lorsqu'ils prennent la parole.

L'ordre du jour est présenté. Celui-ci ne donne lieu à aucune remarque et est approuvé tel quel.

PROVISOIRE

1. Approbation des derniers procès-verbaux :

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 avril 2026 est soumis à approbation.

➔ Vote : ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance constitutive du 05 mai 2026 est également soumis à approbation.

➔ Vote : ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation de la planification financière

Le Syndic, Julien Tüscher, prend la parole afin de présenter la planification financière. Il rappelle que celle-ci doit être soumise au CG au moins une fois par année. Il précise toutefois que les membres du CG ne sont pas appelés à se prononcer par un vote sur ce sujet.

La planification des investissements est ensuite présentée dans sa version actualisée. Le Syndic passe en revue les investissements susceptibles d'être nécessaires au cours des prochaines années. Certains d'entre eux sont reportés en raison des moyens financiers disponibles.

En tenant compte de l'ensemble des investissements ayant une incidence sur les amortissements, le montant total des investissements prévus pour l'année 2026 s'élève à CHF 97'000.–.

Le Syndic relève notamment que le volume des investissements est plus important en 2028, en raison du projet d'agrandissement de l'école de Cheiry.

Sur la base de ces différents éléments, les tendances budgétaires sont présentées afin d'anticiper l'évolution des charges et des revenus, notamment un excédent de charges prévu pour 2028. Selon les projections actuelles, cette planification peut être envisagée sans augmentation du taux d'imposition.

L'évolution des revenus met en évidence que les recettes fiscales constituent la principale source de revenus de la commune.

Aucune question n'est soulevée à l'issue de la présentation. Le Syndic est remercié pour ses explications.

PROVISOIRE

3. Validation du règlement et des rémunérations du Conseil général

Le Président reprend la parole et rappelle que le règlement a été élaboré en s'appuyant notamment sur ceux d'autres communes broyardes. Il a ensuite été transmis au Service des communes (SCom) ainsi qu'à la Préfecture pour préavis. À la suite des remarques formulées, des modifications ont été apportées, puis le règlement a été soumis une seconde fois au SCom pour préavis. Le Bureau a finalement procédé à quelques derniers ajustements. Le Président souligne toutefois que les possibilités de modifications restent limitées.

Le Président de la Commission financière (CoFin) présente le rapport de sa commission. Il indique qu'à la suite de la séance du 1er octobre 2026, lors de laquelle le projet a été mis en avant, l'aspect financier a été examiné conformément aux attributions de cette dernière et rappelle les bases légales applicables. Les dépenses financières estimées du Conseil général s'élèvent à CHF 25'020.–.

Au terme de son analyse, la CoFin émet un préavis favorable au règlement et recommande au Conseil général de l'approuver tel que présenté.

➔ Vote : ce règlement est approuvé à l'unanimité.

4. Validation des statuts d'Arrobroye et du crédit d'engagement de CHF 65'835.-

Le Syndic partage le point de vue du CC concernant le projet Arrobroye.

Il explique que ce projet intercantonal, initié par les agriculteurs, vise à assurer une irrigation durable des cultures grâce au pompage de l'eau du lac de Neuchâtel. Il a pour objectif de garantir une production agricole de qualité tout en préservant les rendements. Sa mise en œuvre permettrait également de soulager les cours d'eau de la Broye et de la Petite Glâne.

Le projet progresse de manière significative, notamment en vue de permettre le pompage de l'eau et son acheminement à travers la Grande Cariçaie. Le prélèvement de l'eau à proximité des berges présente de nombreux avantages, notamment de disposer d'une eau moins froide, plus favorable à l'irrigation.

Le Syndic présente ensuite le comité du projet. Plusieurs communes, des propriétaires fonciers ainsi qu'Armasuisse sont également concernés par ce projet.

Sur les 24 hectares de terres irrigables concernés, 13 hectares sont financés directement par l'exploitant, tandis que les 11 hectares restants font l'objet de la présente demande de participation financière.

Il est précisé qu'une fois le réseau Arrobroye déployé, le pompage de l'eau dans les cours d'eau ne sera plus possible.

Le Syndic souligne que le projet est opérationnel et que des subventions ont d'ores et déjà été accordées. Il relève également qu'un rabais de 5 % est prévu en cas de paiement de la contribution en une seule fois.

La participation financière à la charge de la caisse communale s'élève ainsi à CHF 65'835.–. Sur cette base, le CC demande au CG d'approuver le projet et de valider l'adhésion de la commune à Arrobroye.

Patrick Herrmann, Président de la Commission Arrobroye, prend la parole. Il rappelle que la commission a pris connaissance du projet lors de sa première séance, le 14 septembre dernier. Il souligne les avantages liés au développement du projet et précise qu'une adhésion tardive entraînerait une augmentation des coûts. Sur cette base, la commission émet un préavis favorable au projet.

Pascal Thierrin présente à son tour le préavis de la CoFin. Il relève que le prix à l'hectare pourrait évoluer favorablement et que l'adaptation du loyer permettrait ainsi de contribuer à l'amortissement de cet investissement. Au terme de son analyse, la CoFin émet un préavis favorable au projet.

Au terme des explications, Stéphanie Catillaz intervient afin de savoir si au vu de l'augmentation du prix des matières premières, il y a une garantie que le prix est fixe.

PROVISOIRE

Le Syndic répond par la négative. En effet, celui-ci ne peut pas être garanti pour les années à venir.

Samuel Girard complète cette réponse en précisant qu'une réserve financière a été prévue en raison du risque.

À la suite de ces diverses interventions, ce crédit d'engagement est soumis à votation.

➔ Vote : ce crédit d'engagement est approuvé à l'unanimité.

5. Validation du crédit additionnel PAD le Pommey de CHF 35'000.-

Le Conseiller communal, Manuel Fragnières, prend la parole et présente, au moyen d'un support PowerPoint, la localisation géographique du secteur concerné. Il explique qu'un crédit est sollicité afin de permettre la finalisation du dossier, à la suite du retour du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), qui impose le recours à un bureau d'urbanisme. Une étude doit en effet être réalisée en vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement de détail (PAD). Il précise qu'il s'agit d'un crédit destiné à financer des études et non des travaux de construction.

Le montant de CHF 35'000.– serait amorti à hauteur de 10 % par année, soit CHF 3'500.– dès 2027.

Un bref état d'avancement du dossier est ensuite présenté. Il ressort des échanges avec les services compétents qu'un rapport doit obligatoirement être fourni. Le principe du projet n'est pas remis en question, mais des compléments sont nécessaires pour répondre aux exigences formulées. La prochaine étape consiste donc à compléter et à consolider le dossier en vue de son examen final, notamment sur les aspects liés à l'aménagement du territoire, à la mobilité, à l'environnement et à la gestion du ruissellement des eaux.

Trois offres ont été sollicitées auprès de différents bureaux d'urbanisme. Le *bureau C* a été retenu en raison de son offre financièrement avantageuse et de sa bonne connaissance du dossier dans son ensemble.

Le Conseiller communal souligne qu'un PAD constitue une garantie pour l'avenir. Il permettrait notamment de disposer d'un cadre clair en cas de vente de la parcelle, laquelle pourrait alors générer une rentrée financière pour la commune.

En conclusion, le CC propose au CG deux options distinctes : poursuivre le projet en accordant le crédit nécessaire à la finalisation des études, ou y renoncer immédiatement, au risque de perdre les montants déjà investis.

Benoît Torche, Vice-Président de la Commission de l'aménagement du territoire, prend la parole afin de présenter le rapport de ladite commission. Il indique que celle-ci a pris connaissance de la demande de crédit complémentaire et émet un préavis favorable à son octroi.

PROVISOIRE

Pascal Thierrin partage également le préavis de la CoFin. Cet investissement devrait permettre d'apporter une valeur supplémentaire à cet endroit. La CoFin estime donc nécessaire d'approuver ce crédit additionnel.
Ces remarques ne donnent lieu à aucune question des membres.

➔ Vote : ce crédit additionnel est approuvé à 28 voix contre 1.

6. Rénovation de la salle de bain de l'appartement 4.5 pièces (immeuble La Lembaz), crédit d'engagement de CHF 38'000.-

Le Conseiller communal, Oscar Cancela, prend la parole afin de présenter le projet de rénovation de la salle de bain du bâtiment communal de la Lembaz, à Cheiry.
Il explique que le carrelage se décolle et qu'une intervention rapide est nécessaire afin de garantir la sécurité du locataire. Il rappelle également que la Commune, en sa qualité de propriétaire et de bailleur, est tenue de mettre à disposition des locaux conformes aux exigences légales.

Les travaux prévoient une réfection complète de la salle de bain, pour un montant estimé à CHF 38'000.–. Leur réalisation est envisagée au cours du premier trimestre 2027.

Il est précisé que cette intervention permettra d'assurer la sécurité du locataire et de garantir le respect des obligations légales de la Commune. Au vu de ces éléments, le Conseiller communal recommande l'acceptation du crédit demandé.

Le Président de la Commission des constructions, Stéphane Baeriswyl, prend à son tour la parole. Il indique que la commission a examiné les différents éléments présentés et recommande l'approbation de cet investissement.

Pascal Thierrin détaille également le préavis de la CoFin. Il indique que celle-ci a examiné le projet dans le cadre de ses attributions. Au vu des éléments portés à sa connaissance, la CoFin recommande l'acceptation du crédit demandé.

Aucune question n'est soulevée à l'issue de ces prises de paroles.

➔ Vote : ce crédit d'engagement est approuvé à l'unanimité.

7. Rapport de la CoFin sur l'attribution des mandats d'ingénieurs en génie civil pour le projet de mise en séparatif du secteur Villeneuve

Pascal Thierrin prend la parole au nom de la CoFin. Il indique que les extraits des procès-verbaux des séances du CC ont été présentés à la commission lors d'une séance. La CoFin intervient dès lors à titre informatif.

Plusieurs éléments relatifs au projet de mise en séparatif de Villeneuve sont ensuite évoqués. Pascal Thierrin relève notamment que les extraits des procès-verbaux consultés font mention de la récusation du Syndic, qui travaille pour le bureau retenu dans le cadre du projet.

PROVISOIRE

Raphaël Thierrin demande si la procédure suivie est conforme, dans la mesure où une seconde offre a été sollicitée auprès du bureau ayant déjà établi la première.

Le Syndic confirme que la procédure est conforme.

8. Point de situation de l'agrandissement de l'école de Cheiry

La Conseillère communale, Ludmilla Bongard, prend la parole afin de faire le point sur l'avancement du projet d'agrandissement de l'école de Cheiry. Elle indique que la demande de permis de construire a été transmise à la Préfecture durant la semaine 42. Plusieurs préavis négatifs des services cantonaux ont toutefois été rendus, nécessitant l'apport de compléments au dossier. Parmi les éléments soulevés figure notamment le nombre de places de stationnement, jugé trop élevé au regard des exigences des services cantonaux. Une révision du préavis concerné sera dès lors demandée. Par ailleurs, l'installation d'une pompe à chaleur a fait l'objet d'un préavis négatif, les services compétents privilégiant le recours à la géothermie.

À l'issue des échanges, les opposants maintiennent leurs oppositions, lesquelles seront traitées par la Préfecture conformément à la procédure en vigueur.

Enfin, concernant la procédure des marchés publics, dix offres ont été reçues dans le délai imparti.

Anne Thierrin demande combien de places de parking sont nécessaires selon le Service de la mobilité.

Ludmilla Bongard lui répond que seules 9 places seraient suffisantes selon leurs exigences.

9. Point de situation du projet de mise en séparatif du secteur Villeneuve

Le Conseiller communal, Alexandre Gorret, prend la parole et présente un plan permettant de situer le projet, accompagné de quelques photographies illustrant la pose des collecteurs d'eaux usées.

Il apporte ensuite plusieurs précisions sur le chantier, qui a notamment permis la pose de 600 mètres de conduites. Les travaux sont désormais terminés et les propriétaires ont commencé à effectuer leurs raccordements.

Enfin, le dernier état de situation permet de confirmer que les coûts sont conformes aux crédits d'engagement sollicités.

L'intervention du Conseiller communal ne donne lieu à aucune question.

PROVISOIRE

10. Nomination par le Conseil communal de la Commission de bâtisse pour l'école de Cheiry

Le Syndic prend la parole. Il rapporte que le CC souhaite satisfaire au mieux la requête du Conseil général en mettant en place une Commission de bâtisse pour l'école de Cheiry. Celle-ci sera composée de Stéphane Baeriswyl, Nicolas Thierrin et Loïc Ballif, de trois membres du CC ainsi que de la directrice des écoles, Laurianne Duc.

11. Divers

Les dates des prochaines séances du Conseil général sont transmises par le Président. Elles sont les suivantes ;

- 18 mai 2027
- 12 octobre 2027
- 14 décembre 2027

Le Syndic prend la parole pour présenter la vision stratégique du plan de législature 2026-2031. Celui-ci sera également publié en détail dans le journal communal qui paraîtra en décembre 2026. Quoiqu'il en soit, les lignes directrices claires sont les suivantes :

- Investir là où c'est nécessaire ;
- Entretenir avant de devoir reconstruire ;
- Améliorer la cadre dans notre enclave de Surpierre ;
- Préserver une capacité financière saine ;
- Servir nos citoyens et répondre aux besoins.

Alexandre Gorret prend la parole afin de présenter la qualité actuelle de l'eau des sources situées aux alentours de Notre-Dame des Champs, à Surpierre, dans le secteur du Gros-Marais. Il dresse un bref état de situation des différents pompages. Les analyses ne révèlent aucune présence de chlorothalonil et mettent en évidence une faible teneur en nitrates. Toutefois, l'eau présente une faible concentration en oxygène et le taux de fer se situe à la limite des valeurs admises par les normes en vigueur.

Afin d'évaluer les effets de pompages simultanés, il est proposé de réaliser un nouvel essai de pompage dans un puits de 30 mètres de profondeur. Une campagne de prélèvements sera également menée afin de compléter les analyses et de mieux connaître la qualité de l'eau.

Sur le plan financier, il est précisé qu'un montant de CHF 200'000.– est actuellement disponible pour ces démarches.

Marc-Henri Chevalley demande ce qu'il en est du réservoir de Cheiry.

Alexandre Gorret explique que beaucoup de travaux de mise en conformité seraient nécessaires. Selon le CC, investir dans cette source n'est pas judicieux.

PROVISOIRE

Samuel Girard demande quel système de filtration est actuellement utilisé. Il relève que l'eau distribuée est chlorée et souhaite connaître les solutions envisageables pour améliorer son traitement.

Alexandre Gorret explique qu'une filtration permettrait de retenir certaines substances indésirables. Il précise également qu'une meilleure régulation du dosage du chlore pourrait être envisagée.

Anne Thierrin souhaite savoir quels pourraient être les effets si les pompages seraient effectués simultanément.

Alexandre Gorret explique que l'expérience servirait justement à déterminer comment les matières se comporteraient.

Ensuite, Raphaël Thierrin s'adresse au CC en leur demandant quels sont les résultats de la dernière élection complémentaire du 25 octobre 2026.

Le Syndic affirme qu'une citoyenne a accepté son élection et qu'elle prendrait prochainement ses fonctions.

Anne Thierrin prend la parole afin d'adresser ses sincères remerciements au Président, à l'ensemble des membres du CG ainsi qu'au CC. Elle tient à souligner son appréciation pour leur engagement, leur disponibilité et le travail accompli cette législature.

Le Président lève l'assemblée à 21h28 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager un moment ensemble lors de l'apéritif offert par la Commune.

PROVISOIRE

Le Président
Jean-Marie Torche

La Secrétaire
Laurane Dénervaud